

Présents :

Philippe RONDOT – Président CO-NECT et Président du CSE
Julien FLORENCE – Titulaire ETAM
Jessica MARECHAL – Titulaire CADRES // Secrétaire de séance

Invité :

Karine GUERIN – Resp. administratif et financier en charge des R.H.

1. Relecture du dernier CR pour approbation

Le procès-verbal du CSE du mercredi 7 septembre 2022 a été approuvé.

2. Sujets CSE :

○ **Précisions Indemnités de trajet**

L'accord d'entreprise rappelle que le calcul des indemnités de trajet se base sur le barème annexé au dit accord (**tableau et cartes avec les cercles**).

Philippe Rondot rappelle que comme les cartes l'indiquent, ce sont bien les cercles à vol d'oiseaux qui font foi et caractérisent l'octroi de l'indemnité. Les indemnités de trajets rémunèrent le temps de transport et sont dues quelque que soit le mode de transport sur le lieu de travail selon le barème. Il est rappelé que l'indemnité de trajet est indépendante de la rémunération du temps de travail effectué sur les chantiers.

Par exemple : A/R Castres au départ de Peujard
Cercle = 200 à 300Kms
Indemnités de trajet = 75€ x 2

○ **Visite sécurité générale de la Plateforme**

Compte-tenu du départ de l'entreprise de notre responsable qualité, qui avait la charge de formaliser le compte-rendu des visites sécurité, le CSE accepte de porter, en annexes, ses notes et photos prises lors de ces visites.

De facto, ces supports se substitueront au compte-rendu non réalisé.

La Direction précise que l'ensemble de ces notes et photos seront transmises au successeur de M. Laurent Simon.

Néanmoins, sans attendre son arrivée, la direction et les membres du CSE préconisent une série d'actions immédiates à savoir :

- Réaliser la signalétique de marquage des zones de stockage, de matériel incendie et piéton, escaliers et rendre accessible les systèmes incendies en enlevant le stockage qui encombre.
 - ⇒ A ce titre, La direction demande que chaque responsable d'atelier soit averti par une note, de l'absolue nécessité que les RIA et équipements de secours soient accessibles et désencombrés
- Fixer au sol les échelles des étagères de stockage par nos équipes.
- Réaligner les plots béton guides camions et réparer ceux au niveau de l'atelier moquette
- Racheter des patins pour les échelles
- Jeter les bidons vides CTS en dédiant un pallbox pour.

- Renouveler les bidons dédiés au fioul pour ne pas avoir à utiliser ceux des produits de nettoyage des CTS.
- Désencombrer les systèmes incendies en enlevant le stockage qui encombre

La Direction souhaite également que chaque responsable d'atelier soit familiarisé à la conduite à tenir en cas d'incendie par une formation extincteur par exemple.

Enfin, le CSE demande à la direction de prévoir un exercice de sécurité pour le personnel type rassemblement en cas de besoin d'évacuation du bâtiment.

Dans le cadre de cet échange, la direction propose qu'une présentation du Document Unique puisse être faite par le futur Responsable Qualité (ndlr M. Eric Brun) auprès des personnes en charge d'un atelier et plus largement tous ceux qui prennent part dans la gestion de la QSSE au sein de l'entreprise.

○ **Réaménagement Open Space pour fin d'année**

A la demande du CSE, la direction est favorable pour repenser la configuration de l'espace showroom du rdc. En effet, cet espace sert de plus en plus à des rendez-vous avec des clients en présentiel ou en visio.

○ **Divers**

- ✓ Le CSE sollicite la direction pour trouver un lieu sur le site pouvant accueillir un cours de gym sur la pause déjeuner. La Direction propose de mettre en place une tente équipée sur la pelouse coté CTS avec accès par l'atelier modulaire. Initiative à faire valoir au titre des avancées de la RSE au sein de l'entreprise
Le CSE interroge le responsable exploitation CTS pour la faisabilité.
- ✓ La direction souhaite avancer sur les dispositions et les conditions d'indemnisations des astreintes lors du prochain CSE.

La prochaine réunion est fixée au 10 novembre à 10h00 (1h).

Fin de séance.

Philippe RONDOT



Jessica MARECHAL

